

DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

PLANES

Le Village
66210 PLANES

COMPTE RENDU

Conseillers
en exercice : 7
Nbre de présents : 5
Nbre de votants : 5

Séance du :
L'an deux mille dix huit
le 30 juillet

Le Conseil Municipal de PLANES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 24 juillet 2018 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Affichage le : 31/07/2018

Etaient présents : MM. RIU Pierre, DEMONTE Claude, TOUCHET Pierre, BAJAUD Christophe, BONNOT Valérie

Etaient absents SAMUEL Laurence, BASSO Guy
Monsieur Christophe BAJAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

- Tarifs eau et assainissement
- Rapport de la CLET
- Affouage 2018
- Inscription à l'état d'assiette pour 2019
- Questions diverses

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

2018-037 - TARIFS EAU ASSAINISSEMENT 2018

Cette délibération annule et remplace la délibération numéro 2018-018 du 9 avril 2018.
Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Taxes d'eau :
 - * 42.00 € par branchement de foyer
 - * 26.17 € par appartement loué en saison
- Taxes d'assainissement :
 - * 84.00 € par branchement de foyer
 - * 12.00 € par appartement loué en saison

Pour les gîtes d'étape, il sera compté 4.66 € par lit en plus d'un rôle c'est-à-dire d'un branchement foyer.

Pour 2018 et en application de la loi N°2006-1772 du 30 décembre 2006 imposant la perception à compter de l'année 2009 de deux redevances, les factures seront majorées de :

- la redevance pour pollution domestique : 0.29€ / m3
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.155 € / m3

Le rôle des taxes sera dressé par les soins de Monsieur le Maire après approbation de la présente délibération par Monsieur le Sous-préfet de Prades.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal **ADOpte** les tarifs ci-dessus pour 2018.

Monsieur le Maire évoque le problème de graisse au niveau de la STEP. Des graisses dont nous ne connaissons pas l'origine et qui sont très nocives et très difficiles à évacuer. Il précise que lors d'un prochain épisode, la commune fera faire une analyse pour en connaître l'origine.

Il demande également de reprendre contact avec la SATESE pour le problème récurrent de lingettes et trouver une solution pour les filtrer plus efficacement.

2018-038 - VALIDATION RAPPORT DE LA CLET

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLET.
Entendu cet exposé et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

NE VALIDE PAS le rapport de la CLET ci-joint.

2018-039 - ONF AFFOUAGE

Le Conseil Municipal

Prend connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 par l'O.N.F. de la coupe suivante : Produits accidentels (arbres secs) Parcelle numéro 5 en partie, 12 en partie et 24 en partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le projet d'inscription de la coupe ci-dessus,

DEMANDE que la coupe soit délivrée à la Commune,

DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe, ou en son absence avec l'Agence, la destination des produits supplémentaires à mobiliser dans la coupe d'affouage concernée (produits accidentels survenus après martelage ; voire éventuellement, lots à rajouter) et d'approuver le prix unitaire moyen proposé par l'Office,

DESIGNE à cet effet, les trois garants suivants :

- Monsieur Christophe BAJAUD
- Monsieur Claude DEMONTE
- Monsieur Pierre RIU

2018-040 - ONF INSCRIPTION ETAT D'ASSIETTE

Le Conseil Municipal

Prend connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2019 par l'ONF de la coupe suivante :

- Parcelle 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le projet d'inscription de la coupe ci-dessus

DEMANDE que cette coupe soit mise en vente en 2019, sur la base des recommandations du responsable Commercial des bois de l'ONF,

CONFIE à l'ONF la fixation du prix de retrait,

DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un rendez-vous des services de la mairie avec la socotec. Ces derniers sont en charge de l'installation de la fibre pour l'antenne relais.

Monsieur le Maire regrette le caractère urgent de ces travaux. Il aurait préféré que ces derniers se fassent en même temps que l'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques sur le village. L'urgence de ces travaux impose le doublage de certains poteaux qui disparaîtront lors des différentes phases des travaux de mise en discrétion des réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H15.

Le Maire,



Pierre RIU.